



Patchwork photos
2021 ?

Sommaire ?

Chères Grisyliennes, chers Grisyliens,

L'entrée dans cette nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux.

L'Equipe municipale s'associe à moi pour vous présenter ses vœux chaleureux de santé, d'harmonie et de partage pour une année 2022 qui sera celle de l'enthousiasme !

Dans ce bulletin, nous désirons retracer les principaux événements et réalisations de 2021 et les projets 2022.

Grâce à la commission des fêtes de notre commune et au Foyer rural, nous avons réussi à maintenir l'essentiel des animations à chaque fois que cela a été possible entre confinement et restrictions sanitaires.



En 2021, nous avons vu la concrétisation des travaux de sécurisation de la rue du Général de Gaulle (D 22), en traversée de notre village.

Afin de solutionner les problèmes de stationnement, le marquage au sol pour la délimitation de places a été effectué dans plusieurs rues.

Les travaux d'entretien régulier sont assurés dans les locaux de l'école et 2 jeux ont été appliqués au sol dans les cours de récréation.

Une demande a été déposée auprès de l'Inspection académique pour la dotation d'équipements numériques à l'école maternelle et nous avons obtenu une subvention de 50% pour l'installation d'un tableau numérique et d'équipements complémentaires pour la classe de CM1/CM2 (coût total 10000€).

Je vais revenir sur un projet que nous ne réaliserons pas. En 2020, je vous avais annoncé un retard dans les travaux du skate-Park. Entre temps, lors du conseil municipal du 7 avril 2021, le projet a malheureusement été abandonné suite à un vote défavorable.

Trois principaux projets seront mis en œuvre en 2022 pour assurer le dynamisme de notre village. Vous les découvrirez au fil des pages de ce bulletin.

En janvier, la Région IDF et la Conseil départemental nous ont accordé la subvention sollicitée au titre du Contrat rural en 2020, pour la réfection de la façade et d'une partie des locaux de la mairie ainsi que la réhabilitation de l'ancien appartement au 1er étage. Le transfert du local des archives et l'accès PMR (personnes à mobilité réduite) de la salle des fêtes sont intégrés aux travaux du contrat rural.

L'ancien terrain de football situé en sortie de village sur la D64 en direction d'Epiais-Rhus va laisser place au « Hameau du Moulin ». La viabilisation du terrain devrait débuter en septembre pour 12 lots de surfaces différentes. Nous avons prévu de réserver une parcelle en entrée du hameau pour la création d'une maison médicale. Vous serez informés via nos réseaux sociaux sur l'avancement du projet.

Notre village, classifié « zone grise » sur la couverture hertzienne (téléphonie mobile) profite de la loi ELAN promulguée par le gouvernement afin d'assurer le même service pour tout le territoire.

Pour ce faire, nous avons bénéficié de la pose d'une antenne ARBRE entièrement prise en charge par les 2 opérateurs FREE et ORANGE. Celle-ci sera implantée à l'orée du Bois du Moulin. Une subvention annuelle est allouée et la maintenance reste totalement à la charge des opérateurs.

Dans la continuité de la mise en place de notre relais France services, nous avons la volonté d'offrir au sein de notre village un service médical de proximité nécessaire au bien-vivre. Vous découvrirez au printemps prochain dans les locaux de la mairie une borne de téléconsultation médicale.

En projets annexes, nous réaliserons la réfection de voiries et trottoirs et nous renforcerons la sécurité par la pose de coussins berlinois (petits ralentisseurs) rue de Cormeilles.

Pour conclure, je tiens à remercier les présidentes des associations de notre village et leurs membres pour leur disponibilité, créativité et dynamisme.

Je remercie le personnel communal, quel que soit sa fonction, pour son investissement à maintenir la qualité et le cadre de vie de notre village, les adjoints et les conseillers municipaux pour leur soutien et engagement.

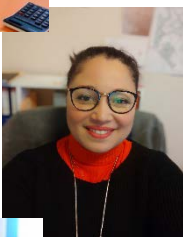
Prenez soin de vous.

Le Maire, Catherine Carpentier

Nouvelle Année, Nouvelle équipe pour vous servir



Carole BOUILLONNEC
Secrétaire de Mairie
Finances
Budget
Elections



Hakila ISSAD
Accueil Mairie
Courrier, mails et accueil téléphonique
Urbanisme
État civil
Facturation cantine



Charlotte WROTECKI
Archives municipales
Gestion du cimetière
Responsable surveillance et animation cantine
Location des différentes salles communales
Coordinatrice recensement 2022



Veronique GUERIN
Agence Postale
Commission des fêtes
Surveillance et animation cantine



Françoise HAUPAIS
ATSEM
Surveillance et animation cantine



Maliwan TEERA APISUKKUL
Gestionnaire Repas Restauration Scolaire



Cécile OUP TIER
Agent Technique Polyvalent
Espaces Verts et Voirie



Yohan COLLET
Agent Technique Polyvalent
Entretien des Locaux
Mobilier Urbain
Espaces Verts et Voirie

Mairie et Agence Postale
10, rue Robert Machy
95810 Grisy-les-Plâtres
Tél. 01 34 66 62 69
www.grisylesplatres.fr

Lundi : fermeture de la mairie et de l'agence postale communale
Mardi, Jeudi & Vendredi : agence postale de 8h à 12h ; mairie de 8h30 à 12h
Mercredi : agence postale et mairie de 13h à 17h
Samedi : agence postale : de 9h à 12h

Photo

Photo

Photo

Photo

Photo

Photo

Travaux de sécurisation

Rue du Général de Gaulle

Les travaux de sécurité routière ont été réalisés par la Sté marinoise DTP2I du 15 septembre au 10 octobre 2021. Le financement a été assuré par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Après ces travaux, la commune met en place :

- Le marquage au sol pour la création d'une place d'arrêt minute à destination de la clientèle boulangerie
- Le marquage au sol et 2 panneaux « Cédez le passage », l'un avant l'entrée de la rue Robert Machy dans le sens Pontoise-Grisy, le second à l'entrée rue du Bois Quéris dans le sens Grisy-Haravilliers. Ces panneaux rappelleront aux automobilistes la nécessité de respecter la priorité à droite.

Rue de Cormeilles

Faisant suite à la réunion du 30 août entre la mairie, la Sté Dubrac, les riverains de la rue de Cormeilles et les 5 agriculteurs concernés, il a été décidé de mettre en place des coussins berlinois en caoutchouc sur une période de test d'environ 1 mois. Si celui-ci est probant, la pose de 4 à 6 coussins berlinois en béton sera réalisée de manière définitive.

Autres travaux de voirie

Les travaux de voirie pour un montant total de 99690€ HT sont planifiés rue du Général de Gaulle, rue de Butel, rue de Berval, rue de l'Isle et rue des Maurois (vers camping).

Une demande de subvention de 30917,70€ concernant les travaux de voirie a été déposée et accordée par le Conseil Départemental. Celle-ci permettra de remettre en état divers trottoirs et écoulement des eaux de ruissellement et des parties de chaussées détériorées.

Tous ces travaux débiteront en 2022 et se prolongeront sur 2 années dans l'attente de la fin de travaux de certains riverains.

Ruissellement des eaux de pluie

Les curages du bassin de rétention et des fossés communaux d'évacuation des eaux de pluie de la route de Berval et de Cormeilles font partie de l'entretien courant annuel.

Un contrat d'entretien entre la mairie et la Sté Dubrac a été mis en place en 2021 afin de prévenir les risques d'inondation sur divers sites de la commune. Coût : 7200€ ttc

Sur l'espace herbé du parking de la place du Soleil Levant, un bassin de rétention sera mis en place afin d'éviter les inondations du parking en favorisant la pénétration des eaux de pluie et de ruissellement. Ces travaux seront financés, en partie, au travers du contrat de maintenance 2021, des fossés de la route de Berval et de la rue de Cormeilles.

Église St Caprais

Le coût de la remise en fonction du paratonnerre de l'église St Caprais par la Sté Forsond s'élève à 5594.04 € TTC.

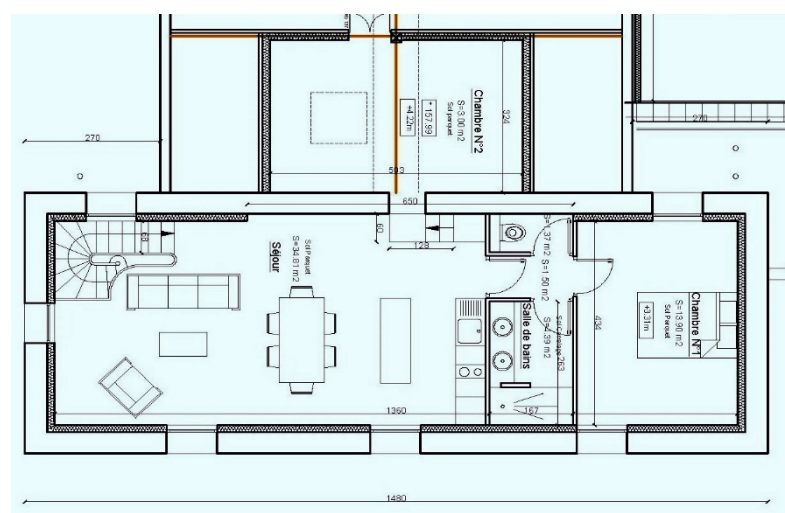
Ces travaux sont réalisés partiellement car le clocher de l'église présente une grosse altération de la structure bois qui empêche les reprises par l'extérieur. En 2022, un architecte du patrimoine sera consulté afin de déterminer l'ampleur et le coût des travaux.

Conformément à son plan d’actions municipales 2020-2026, voté lors du conseil municipal du 02 juin 2020, la commune a sollicité auprès de la région Ile de France et du conseil départemental du Val-d’Oise un contrat rural pour réhabiliter et moderniser l’ilot bâti constitué par l’ancienne mairie et ses deux extensions réalisées au XXe siècle.

Le contexte

La Mairie de Grisy les Plâtres est située sur la place de l’église Saint-Caprais. Celle-ci est bordée d'un alignement d'arbres qui confère à ce lieu un caractère bucolique. Le bâtiment d’origine a fait l’objet de deux extensions successives sur l'arrière et à l’est du bâtiment principal. La salle des fêtes dans un premier temps, puis dans les années 1990 la salle du conseil et des mariages ainsi que l'accueil et les bureaux administratifs.

La Mairie comme l’église Saint-Caprais constituent des éléments architecturaux emblématiques dans le village.



La transformation de l’ancienne mairie

L’ancienne mairie dispose au 1er étage d’un appartement inoccupé depuis plusieurs années. Compte tenu de son état dégradé et sans équipement. Cet appartement de 60m² nécessite d’être isolé, réorganisé et aménagé pour être loué et ainsi apporter une nouvelle source de revenus au budget communal. Le contrat prévoit l’aménagement de deux chambres, d’une salle de bain, d’un’ WC et d’un grand séjour-cuisine.

Le réaménagement de la mairie

Afin de développer sa mission de service public, la mairie accueille aujourd’hui une agence postale et un point relais « France services ».

Dans un premier temps, pour un climat confidentiel de ces services, la municipalité a dissocié, par ses propres moyens et avec les aides matérielles et financières de LA POSTE, l’agence postale et un point relais « France services » de l’accueil public de la mairie.

Via le contrat rural, il s’agit de rénover et d’aménager les locaux du rez-de-chaussée de l’ancien bâtiment et les deux niveaux des récentes extensions. Les travaux liés à ces objectifs consistent à :

- changer les menuiseries extérieures et rénover les façades au plâtre gros du bâtiment historique de la mairie,
- optimiser les performances énergétiques du bâtiment,
- créer une salle d’archives au 1er étage de la mairie,
- réaménager la remise au rez-de-chaussée de l’ancien bâtiment et mettre aux normes le circuit électrique de ce local et de la salle communale des fêtes déjà rénovée,
- isoler l’accès du logement situé à l’étage,
- aménager l’accès aux personnes à mobilité réduite de la salle communale des fêtes,
- repandre l’étanchéité du toit terrasse, suite aux constats répétés de désordres intérieurs.

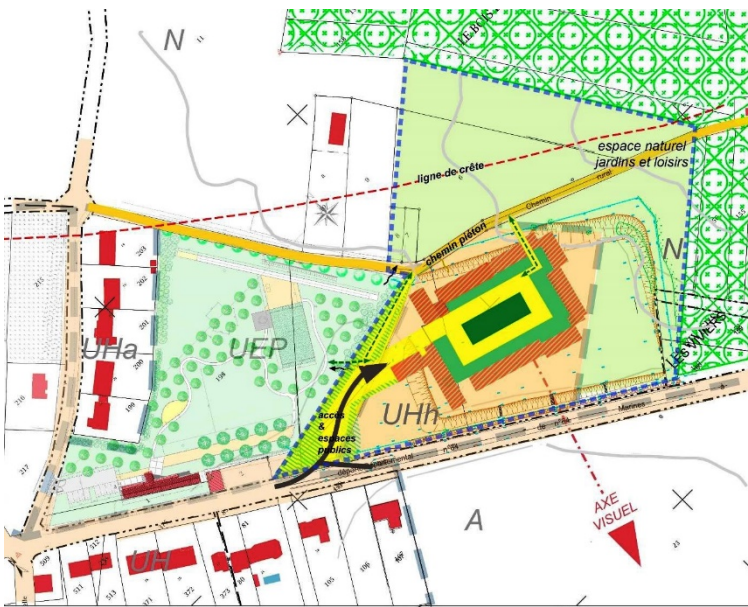
Les coûts et les financements des diverses opérations.

OPERATION(S)	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S) EN € HT	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION EN € HT	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	SUBVENTION REGION (40%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (30%)	PART COMMUNALE 30 (%)
Transformation de l'ancienne mairie en logement locatif	228 882	220 000	220 000	88 000	66 000	74 882
Réaménagement de la mairie	150 108	150 000	150 000	60 000	45 000	45 108
TOTAL	378 990€	370 000	370 000			119 990€
SUBVENTION DEPARTEMENT					111 000€	
SUBVENTION REGION				148 000€		

HAMEAU DU MOULIN

(Projet en cours de création)

Suite à la modification du plan local d'urbanisme de 2020 (PLU), pour mémoire engagée pour conserver la maîtrise communale d'occupation du sol et générer des recettes financières communales, la municipalité lance le projet de réhabilitation du terrain de football désaffecté et propriété de la commune, sis à la sortie du village en direction d'Epiais – Rhus, en bordure de la RD64.



LE CONTEXTE

Sur le terrain de football désaffecté, désormais inscrit au PLU en zone d'habitat, le projet consiste à créer sur la surface constructible de quelque 0,87ha, un nouveau petit hameau grislyen, en forme de ferme, constitué d'habitations insérées à l'entrée du village, sous la forme de maisons individuelles et d'un équipement communal d'intérêt collectif, avec suivant les besoins deux ou trois logements.

La demande de permis d'aménagement et l'étude de viabilisation sont en cours d'élaboration.

LES OBJECTIFS

Les orientations d'aménagement

- Constituer un petit hameau viabilisé pour un créer un habitat en entrée de village dit « le Hameau du Moulin »,
- Accueillir douze logements sous la forme de maisons individuelles ainsi qu'un équipement communal d'intérêt collectif potentiellement dédié à une maison de santé communale complétée ou remplacée suivant les besoins par deux ou trois logements.
- Insérer l'accès à l'opération par le chemin de desserte de l'ancien terrain de football depuis la route départementale 64,
- Privilégier un aménagement sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble,
- Insérer le hameau dans l'échelle du paysage : créer un ensemble bâti unitaire implanté en fonction des grandes orientations structurantes du paysage et des reliefs, à l'instar des anciens habitats du Vexin.

Implanter les constructions groupées et alignées formant une « cour de ferme », sans clôture sur l'espace central,

- Limiter les hauteurs bâties, en continuité des hauteurs des constructions environnantes,
- Etablir une continuité d'aménagement avec :
 - l'espace de sport et loisirs,
 - des espaces publics ou communs de liaison,
 - des éléments plantés créant des effets de continuité d'un espace à l'autre,
- Instaurer des continuités paysagères entre les espaces naturels et boisés existants et le hameau par la végétation à installer dans les jardins, les haies, l'espace au cœur du hameau et des vergers,
- Insérer un accès piéton passant dans l'espace de loisirs pour rejoindre le centre village,
- Préserver les chemins piétons autour du site et vers les espaces boisés et agricoles,
- Mettre en place des modes de gestion alternative des eaux pluviales (noues paysagères d'infiltration, écoulement des eaux vers les zones plantées,...).

Les orientations des différents financements (Chiffrages en cours)

• **Les recettes commerciales** : elles seront le résultat de la vente à des particuliers de douze terrains viabilisés dont les prix de cession seront fixés en Conseil municipal suite aux conseils de professionnels de la vente immobilière et l'appui des recommandations du service public des domaines contactés par la mairie.

Ces recettes permettront de financer la viabilisation du « Hameau du moulin » la création de la maison de santé et les investissements communaux prévus au plan d'actions municipales 2020 - 2026

• **Les recettes fiscales** : elles seront après chaque vente de terrain liées à la taxe foncière communale sur le bâti. **Ces recettes durables s'ajouteront à celles des recettes actuelles et limitées du budget communal.**

• **Les subventions** : elles seront sollicitées auprès de l'Etat, de la région Ile de France, du Conseil départemental du Val-d'Oise, des syndicats concessionnaires, du Parc naturel régional du Vexin français et de l'agence de l'eau.

• **Les dépenses** : elles seront liées aux études faites sur le terrain de football désaffecté et à la viabilisation communale du Hameau du moulin. (Travaux généraux et préparatoires, assainissements, tranchées et équipements techniques, voiries, équipements publics, aménagements paysagers).

Pour assumer ces dépenses et la trésorerie budgétaire indispensable, un prêt relais sera nécessaire et remboursable au gré des ventes des terrains qui par ailleurs seront soumises à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge bénéficiaire obtenue par chacun des terrains vendus.

Réseau téléphonique mobile

Faciliter le quotidien des villageois

Qui n'a jamais rencontré des soucis de réseau téléphonique à Grisy ?

L'amélioration de la couverture mobile du territoire est un objectif pour le Gouvernement dans le domaine du numérique. Dans ce contexte, en plus des obligations de couverture définies par les autorisations des opérateurs,

le « New Deal Mobile » annoncé en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep), et les opérateurs, a pour objectif d'accélérer les déploiements en particulier sur les zones peu couvertes (dites grises) et non couvertes (blanches.)



L'opérateur FREE mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

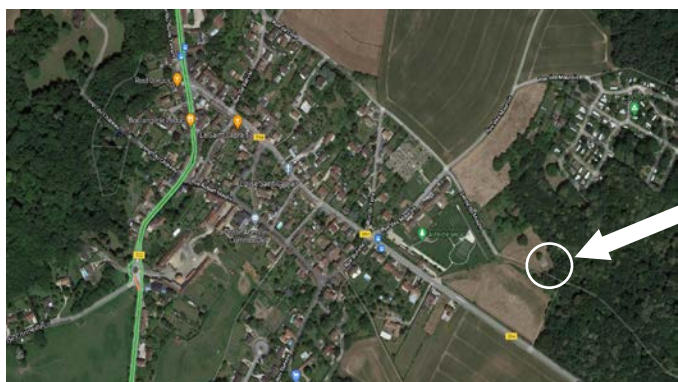
Cet opérateur est impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches et grises ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. L'introduction de la 5G permet aux utilisateurs de bénéficier d'une technologie inédite. En effet, la 5G a été pensée pour couvrir et assurer la connexion uniquement le temps de la communication.

Nous avons anticipé la démarche d'installation d'une antenne relais de téléphonie afin de conserver le choix du modèle d'un pylône arbre qui s'intégrera dans l'environnement. La station relais de 64m2 sera entourée d'une clôture grillagée végétalisée. Elle assurera la couverture haut débit et très haut débit mobile du territoire communal en 3G/4G/5G, en émettant dans les bandes de fréquences de 700 à 3500 MHz, dans le respect continu des normes de protection sanitaire et en minimisant l'impact environnemental.

Le coût d'installation d'environ 300 000 €, l'entretien, l'évolution technique et le vandalisme sont à la charge exclusive des opérateurs FREE – ORANGE.

De plus, le contrat établi pour une durée de 12 ans sera reconductible tacitement et fixera une redevance annuelle d'environ 8000€ à la commune.

free
mobile



Borne de téléconsultation médicale



Alors que la présence de médecins en ville constitue un défi majeur pour les municipalités, les services de téléconsultation se déploient sur le territoire.

Pour rappel, la téléconsultation médicale consiste à mettre en contact des patients avec des médecins généralistes professionnels. La consultation, réalisée en visio, se présente comme complémentaire d'une auscultation en bonne et due forme en permettant un premier contact rapide. Elle est remboursée par la sécurité sociale. Pour accéder au service, il faut venir avec sa carte vitale, pour ne payer que le ticket modérateur, sa carte bancaire et son téléphone.

Au printemps 2022, c'est dans ce contexte qu'une borne de téléconsultation sera installée au sein de la mairie, dans un local aménagé et confidentiel pour permettre un accompagnement par une personne tierce afin d'expliquer le fonctionnement des dispositifs médicaux connectés. La borne est équipée de six dispositifs médicaux connectés : thermomètre, tensiomètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope et oxymètre.

Le personnel de mairie sera formé pour aider et orienter les usagers.

Une période d'essai fixée à 6 mois a été définie. Si l'expérience est probante, la durée du contrat sera prorogée de 36 mois, par tacite reconduction.

Coût mensuel : 215€ HT

Quand la borne sera opérationnelle, la date vous sera communiquée via nos réseaux sociaux.

Consultations Ostéopathiques de proximité

Depuis le 1er juillet 2021, Marc Antoine DUVIVIER ostéopathe, diplômé du collège Ostéopathique européen de Cergy, assure une permanence ostéopathique à Grisy-les-Plâtres.

Ses spécialités couvrent plusieurs axes de médecine manuelle tels que :

- l'ostéopathie " du nourrisson à l'adulte ", qui vise à rééquilibrer le corps dans son ensemble, en stimulant les capacités d'auto guérison de :
 - simples douleurs articulaires et de la colonne vertébrale,
 - douleurs aiguës et chroniques telles que les entorses, les maux de tête, migraines, vertiges
 - les problèmes de digestion comme les ballonnements,
- l'échographie,
- la cryothérapie compressive et dynamique sur les membres périphériques : de l'épaule à la main et de la cuisse au pied,
- les gestes et postures sur le poste de travail.



OSTÉOPATHE



Marc Antoine DUVIVIER

RDV : 06 79 81 85 06

Ou sur Doctolib

Recensement de la population 2022

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, le recensement de la population a lieu dans notre village du 20 janvier au 19 février 2022.

L'un de nos agents recenseur, Françoise Perquis ou Corentin Bureau qui seront munis de leur carte officielle d'agent recenseur, passeront à votre domicile durant ces dates.



Cette année, vous aurez la possibilité de répondre au formulaire par internet sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr> avec les identifiants qui vous seront attribués avec la notice explicative au début du recensement.

ATTENTION AUX SITES FRAUDULEUX LE RECENSEMENT EST TOTALEMENT GRATUIT NE COMMUNIQUEZ JAMAIS VOS COORDONNÉES BANCAIRES.

Le recensement est gratuit et obligatoire mais c'est avant tout un devoir civique.

Il permet d'établir le calcul des subventions allouées à notre commune, le nombre de conseillers municipaux, des indemnités versées aux maires et adjoints au maire.

Il permet également à la gestion des communes pour la détermination du mode de scrutin, les implantations d'officines de pharmacie et des débits de tabac, les barèmes de certaines taxes (la publicité, les jeux, les spectacles, les débits de boissons), la réglementation de l'affichage urbain

Il sert également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter Madame Wrotecki Charlotte, coordinatrice communale, en mairie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h20.

2 grandes échéances électorales auront lieu cette année :

Les élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022

Les législatives les 12 et 19 juin 2022

* * *

Les jeunes majeurs qui ne se sont pas fait recenser à l'âge de 16 ans et les jeunes qui auront 18 ans avant le 10 avril 2022 ne seront pas inscrits d'office sur les listes de l'INSEE ; en conséquence, pour pouvoir voter, ils doivent s'inscrire sur le site service public jusqu'au vendredi 4 mars 2022.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

"Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique"

Bien Vivre Ensemble à Grisy

Rappel des règles de citoyenneté

Pour la propreté du village et le confort de tous, veuillez ramasser les déjections de vos animaux domestiques!



Pour des raisons de sécurité évidentes, et parce que des incidents ont déjà eu lieu, nous tenons à rappeler que sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics privés de la Commune les chiens doivent être tenus impérativement en laisse.



En cas de non respect de l'une de ces obligations, vous êtes passible d'une contravention de 1ère classe.



La commune a mené des travaux de marquage au sol de places de parking afin d'optimiser le stationnement le long des trottoirs du village pour les grislyens ne possédant pas de garage.

Or, à ce jour nous constatons des véhicules en stationnement abusif quand celui-ci est de longue durée et que le véhicule n'est pas utilisé. Il est demandé aux propriétaires de ces véhicules de les déplacer afin de libérer les places pour le stationnement quotidien.

Toutefois, si vous n'avez pas la possibilité de les garer dans votre propriété, le garage reste possible dans le bas sur le parking de la place du Soleil levant. Celui-ci a été nettoyé et un élagage maximum effectué afin d'en renforcer la sécurité.

Le Conseil Intercommunal des Jeunes s'est renouvelé (un conseil municipal des jeunes à dimension intercommunale)
Des idées, des projets ...

Les jeunes de 12 à 17 ans qui demeurent sur le territoire de la communauté de communes Vexin centre ont pu rejoindre le Conseil Intercommunal des Jeunes (C.I.J.).

Différentes commissions telles que, l'événementiel, les sports, le transport, l'environnement et la communication composent le C.I.J.

Prenant la suite de l'équipe sortante, 3 jeunes grislyens ont rejoint les commissions notamment celle de l'environnement afin d'enrichir les actions déjà menées.

Renseignements et inscriptions en mairie

L'interco à l'écoute des jeunes



Retour sur 2021 – Les animations malgré la crise sanitaire

Dimanche 30 mai

Sous un soleil radieux, s'est déroulée la Brocante du village.

La première du secteur après de longs mois de contraintes sanitaires aura permis une affluence record chez les exposants comme les visiteurs. La commission des fêtes a quant à elle tenu son habituel stand de restauration dans la bonne humeur.



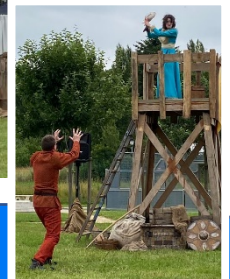
Mardi 15 juin

"Opérabus" La culture devient mobile !

Il y a 2 ans, "Opérabus", bus itinérant a été accueilli dans notre commune.

Nous avons eu la chance d'être de nouveau sélectionné par le Festival Baroque pour un nouvel opéra dans le bus.

Il a présenté aux enfants de l'école (niveau primaire) et aux spectateurs intéressés son véritable opéra miniature, proposé par les artistes du Concert d'Astrée, intitulé "Pourquoi les chanteuses mettent-elles du rouge à lèvres ?".



Samedi 26 juin

Le parc loisirs et sports des Maurois s'est transformé en scène médiévale le temps de la fête communale, organisée par la Commission des fêtes du village.

Bienvenue au Moyen âge !

Les comédiens nous ont transportés dans un monde de seigneurs, de chevaliers et de princesses mais aussi de paysans qui vivent dans l'entourage du seigneur.

A la suite du spectacle, les enfants et les parents se sont prêtés aux jeux d'épée et de (fausses) batailles.

L'après-midi s'est achevé autour d'un moment convivial.

Les 11 et 12 septembre

Vous avez pu découvrir les œuvres exposées en suivant le circuit d'art actuel dans les jardins et l'espace des petits formats dans la salle de la maison des associations.

Dès le début de l'été, l'artiste Wela nous a proposé "Entre le ciel et la terre" une installation placée sur la pelouse de la place de la mairie jusqu'au 20 septembre.

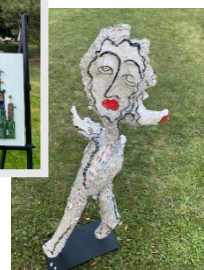
La colonne en tant qu'élément vertical, symbolise la connexion entre le ciel et la terre. La forêt de colonnes peintes aborde la relation entre des hommes avec leurs ressources, leurs capacités de créer, la nature et l'environnement.

Les dessins se déploient dans des dimensions spatiales et poétiques pour se confronter avec le contexte environnant dans le but d'amener les visiteurs à développer leur imaginaire entre réalité et fiction, entre création artistique et nature, ou encore entre spiritualité et matérialité.

A re(découvrir) le circuit d'art actuel virtuel du 15 décembre 2021 au 30 janvier 2022, une édition du salon avec des œuvres inédites d'une dizaine d'artistes.



GRISYCODE



Les Journées du Patrimoine

18 et 19 septembre



31 Octobre

Près de 50 petits monstres encadrés par les parents d'élèves ont défilé à la tombée de la nuit dans les rues du village pour faire trembler les habitants et récolter des sacs entiers de bonbons.



Commémoration du 11 novembre

Cette cérémonie a reçu un bon accueil et nous étions nombreux à suivre le cortège. Il s'agissait d'une première depuis 2019 qui pouvait avoir en présence du public.



Jeudi 18 novembre

La municipalité a invité les grislyens et grislyennes à fêter ensemble l'arrivée du vin nouveau à la salle des fêtes qui a accueilli de nombreux participants pour la soirée Beaujolais.



Samedi 27 novembre

Concert gospel traditionnel et moderne à l'église St Caprais par la chorale Rythm'n Voices

Nous avons été ravis d'accueillir la chorale Rythm'n Voices à l'occasion de leur reprise d'activité après la pandémie.

L'église St Caprais a résonné de ses chants d'un répertoire varié.

Accompagné des choristes, l'auditoire a entonné les refrains pour une joyeuse fin de concert.



L'esprit de Noël s'empare de Grisy

Dimanche 28 novembre

Habituel coup d'envoi des festivités de Noël à Grisy, le marché de Noël a réuni une trentaine d'exposants d'horizons divers . Artisanat, dégustation d'huitres, vente de produits festifs, vin chaud, soupe de potiron... Tout un programme !



Dimanche 5 décembre

Le traditionnel goûter de Noël des aînés de notre village , organisé par le Centre communal d'action sociale de la commune a accueilli nos aînés pour un goûter convivial en musique.

Madame Dodée, chanteuse soprano a enchanté le public qui a même esquissé quelques pas de danse ...

Le CCAS a également organisé la distribution de colis gourmands



Spectacle de la fée des lumières dans la salle des fêtes le 12 décembre et visite du Père Noël

Le Père Noël a garé son traineau à Grisy

Etant absent au Marché de Noël le 28 novembre, retenu par ses lutins et les préparatifs de Noël, il a provoqué la joie de tous en nous rendant visite à l'occasion du spectacle des enfants le 12 décembre et du repas festif de la cantine le 16 décembre. Tous ont été comblés de petits présents et gourmandises.

A la fin du repas de la cantine, le 16 décembre, le Père Noël a distribué des petites gourmandises à chacun.



Dimanche 19 décembre

74 Pères Noël se sont inscrits à la 2e édition du Noël secret organisé par le Foyer rural. **Plaçons le challenge à 100 en 2022 !**

Nous nous sommes réunis sur la place du village, autour d'un vin chaud ou d'un délicieux chocolat, afin de partager un agréable goûter composé de brioches, cakes, tartes et de nombreuses gourmandises appétissantes, pour l'échange de petits présents.



C'est sur cette dernière animation que se sont terminées les festivités 2021

MARS

12 – Carnaval (FR)

AGENDA 2022, *Les dates à ne pas manquer*

AVRIL

03 – Journée Pêche (FR)
10 – 1^{er} tour des Elections Présidentielles
16 – Chasse aux œufs (Mairie)
24 – 2^{ème} tour des Elections Présidentielles

MAI

08 – Commémoration du 8 mai
29 – Tournoi de Pétanque



JUIN

4 & 5 – Week end à Lille et ses environs (FR)
12 – 1^{er} tour des Elections Législatives
18 – Fête du Foyer Rural (FR)
19 – 2^{ème} tour des Elections Législatives
26 – Brocante (Mairie)

SEPTEMBRE

10 – Forum des associations
10 – Fête du Village (Mairie)
17 et 18 – Journées du Patrimoine (FR)

OCTOBRE

02 – Marché du Terroir (Mairie)
31 – Défilé d'Halloween (Parents d'élèves)

NOVEMBRE

11 – Commémoration de l'Armistice
17 – Beaujolais Nouveau (Mairie)
27 – Marché de Noël (Mairie)

DECEMBRE

11 – Arbre de Noël (Mairie)
17 – Repas de Noël du club du 3^{ème} âge
27 – Noël Secret (FR)

En BREF

Une question, Une remarque, Une suggestion...

Une permanence de **VOS ÉLUS**
est désormais assurée en mairie
chaque Samedi de 10h à 12h

à noter!

ATTENTION
Depuis début 2002, Les poubelles non
homologuées sont désormais refusées.



La collecte des **ENCOMBRANTS** aura lieu
les 12 mai et 17 novembre 2022
Pensez bien à les sortir la veille

Les séances de **Conseil Municipal**
sont ouvertes au public.
N'hésitez pas venir y assister
Calendrier 2022:



Un « **Annuaire des Pros** » sera prochainement réalisé.
Artisan, Commerçant, Auto-Entrepreneur, Indépendant, Artiste ...
Faites vous connaître auprès de la Mairie au plus vite.

ETAT CIVIL 2021

LES AVIS DE NAISSANCE :

- Héloïse Morère-Blin née le 24 janvier
- Constantin Lobato De Faria né le 1 mars
- Georges Verbrugghe né le 16 mars
- Callen Durvis né le 3 septembre
- Kassim Guillot né le 3 novembre
- Yasmine Ben Osmane Benamara née 24 novembre
- Léandro Pereira Ferreira né le 30 novembre
- Jayce Boquet né 1 décembre

ILS SE SONT UNIS :

- Marie VONCKEN et Nicolas DUPUIS le 10 juillet

ILS NOUS ONT QUITTÉ :

- Le 18/01, Mme Baillon Marie Louise dans sa 87^{ème} année.
- Le 21/01, Mr Placier Vincent dans sa 37^{ème} année.
- Le 28/02, Mme Dopta Françoise dans sa 91^{ème} année.
- Le 02/03, Mme Cognet Marie-Thérèse dans sa 73^{ème} année.
- Le 04/06, Mme Rousselot Hélène dans sa 95^{ème} année.

Les numéros d'appel d'urgence



Secours joignables 24 heures sur 24

Pourquoi les appeler



112 Numéro d'appel
d'urgence européen

Pour toute urgence nécessitant une
ambulance, les services d'incendie ou la police
en France ou dans l'Union européenne.



15 Samu, service d'aide
médical urgent

Besoin médical urgent (malaise, hémorragie,
infarctus, intoxication alimentaire...).



18 Sapeurs-pompiers

Chûte, incendie, brûlure,
électrocution...



36 24 SOS Médecins

Toute pathologie nécessitant l'intervention
rapide d'un médecin à domicile.



32 37 Pharmacie
de garde

Pour trouver la pharmacie
de garde la plus proche.



114 Numéro d'urgence pour
les personnes sourdes
et malentendantes

Numéro ne recevant pas les appels
vocalux téléphoniques mais les fax
et les SMS.



17 Police secours

Violences, agression, vol à l'arraché,
cambriolage...

LP/INFORMATIQUE

GENDARMERIE de Marines : 01 30 39 70 27